



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS MASCULINS

Réunion du :	20 novembre 2014
à :	9 H 00
Président :	M. LERESTEUX
Présents :	MM. .BESSON - R.FOURNEL- P. LE YONDRE – P. BULLY - A. LUCAS et P. LANCESTRE
Assistent à la séance :	M. B. BAUWENS, Responsable des Compétitions Seniors Masculines M.C. DROUVROY, Directeur des Compétitions Nationales
Excusés :	M. C. OLIVEAU Mme MC. TERRONI M. JC.HILLION, Représentant du BE de la LFA MM. A.GEMMRICH – M.MALLET (Représentants du Comité Exécutif) M. P BERGEROO, Référent DTN

1 - ACCUEIL DU PRESIDENT (P.LERESTEUX)

Le Président souhaite tout d'abord remercier chaleureusement le club d'AVRANCHES pour son accueil lors de la dernière réunion décentralisée de la Commission en Basse-Normandie. De même, la Commission tient également à remercier la Ligue de Basse-Normandie pour son hospitalité et sa disponibilité lors de ce moment.

2 - POINT SUR LES CHAMPIONNATS

Pour tous les championnats un point est fait en séance sur les classements à ce jour des différentes compétitions.

2.1 - NATIONAL (B. BESSON)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 19 novembre 2014.

La Commission en profite également pour prendre connaissance du classement des buteurs du National à ce jour.

Par ailleurs, la Commission est informée des projets de courrier que les services de la FFF vont adresser prochainement à tous les clubs du National ne disposant pas d'une installation sportive adaptée aux exigences de la Ligue 2 et ce afin de permettre aux clubs concernés de prendre toutes les mesures nécessaires et pour qu'ils puissent au mieux anticiper les obligations auxquelles ils pourraient faire face.

2.2 - CFA (R. FOURNEL)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 19 novembre 2014.

2.3 - CFA2 (P. BULLY et A. LUCAS)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 19 novembre 2014.

2.4 – CHAMPIONNAT NATIONAL FOOT ENTREPRISE (P. LANCESTRE)

PRE-TIRAGE ET CONSTITUTION DES GROUPES

La Commission procède à la répartition par groupes géographiques (3) des équipes qualifiées pour ce tour. La Commission procède ensuite au pré-tirage des clubs de la Ligue de Paris Ile de France à répartir dans les différents groupes.

TIRAGE AU SORT DES RENCONTRES DES 1/16^{ème} DE FINALE

Le tirage au sort public visé en rubrique est effectué ce jour à partir de 15H30 au siège de la FFF par MM. Raymond FOURNEL et Patrick LANCESTRE, membres la Commission et Bertrand BAUWENS, Responsable des Compétitions Seniors Masculines.

Le résultat du tirage au sort est annexé au présent document.

3- CHANGEMENT DE JOUR, HEURE et TERRAIN

NATIONAL

Diffusion TV MA CHAINE SPORT

- * 2543.1 PARIS FC / FC CHAMBLY le vendredi 21 novembre 2014 à 20 H 30
- * 2555.1 US DUNKERQUE / US AVRANCHES le samedi 29 novembre 2014 à 14 H 30
- * 2557.1 SR COLMAR / PARIS FC le vendredi 12 décembre 2014 à 20 H 30
- * 2571.1 SC AMIENS / RC STRASBOURG le vendredi 19 décembre 2014 à 20 H 30

CHANGEMENT HORAIRE – EPINAL SAS

Suite à la demande du club, la Commission rappelle que conformément au règlement de l'épreuve, le coup d'envoi des rencontres à domicile du club cité en objet a été fixé en début de saison le vendredi à 20h pour la saison 2014/2015. Toutefois, la Commission précise également qu'en cas d'accord de ses adversaires et du sien, le club d'EPINAL peut modifier le coup d'envoi de ses rencontres à domicile.

MATCH DU 7^{EME} TOUR DE COUPE DE FRANCE ET J 13 DU NATIONAL

Nous vous informons qu'en raison des conditions météorologiques et de l'état du terrain du Faubourg de Verdun à PONTIVY, la Mairie de PONTIVY a pris ce jour, un arrêté municipal, fermant le terrain précité le samedi 15 novembre 2014.

Dés lors, nous vous indiquons que la rencontre de Coupe de France STADE PONTIVY / LE POIRE SUR VIE VF est reportée au samedi 22 novembre 2014 à 16 H 00 – stade du Faubourg de Verdun à PONTIVY

Dans ces conditions et en application de l'article 5-1 du règlement de la Coupe de France, nous sommes également contraints de reporter la rencontre du National : LE POIRE SUR VIE VF / ISTRES FCOP du 21 novembre 2014 à une date ultérieure.

CFA2

CFA2 / E – SCHILTIGHEIM SC / EPERNAY RC (2145.1) match du 20 décembre 2014

Suite à la demande du SC SCHILTIGHEIM de jouer la rencontre citée en objet le 6 décembre 2014 à 17h00 sur le stade de l'Aar à Schiltigheim et que le club adverse, le EPERNAY RC, a donné également son accord pour avancer ce match.

Vu que les deux équipes ne sont plus en lice en Coupe de France et sont donc disponibles à cette date (date du 8^{ème} tour). Nous vous informons dès lors que la Commission d'organisation accepte cette demande et rappelle que si la rencontre concernée ne pouvait in fine se jouer le samedi 6 décembre, celle-ci serait reprogrammée à sa date initiale.

CFA2 / B – HAVRE AC 2 / STE GENEVIEVE SP (1971.1) match du 11 janvier 2015

Suite à la demande du HAVRE AC 2 de jouer la rencontre citée en objet le 6 décembre 2014 à 14h30 sur le stade de la Cavée Verte 1 à Le Havre et que le club adverse, le STE GENEVIEVE SP, a donné également son accord pour avancer ce match.

Vu que les deux équipes ne sont plus en lice en Coupe de France et sont donc disponibles à cette date (date du 8^{ème} tour).

Nous vous informons dès lors que la Commission d'organisation accepte cette demande et rappelle que si la rencontre concernée ne pouvait in fine se jouer le samedi 6 décembre, celle-ci serait reprogrammée à sa date initiale.

CFA2 / B – SO CHATELLERAULT / THOUARS FOOT (1874.1) match du 20 décembre 2014

Suite à la demande du SO CHATELLERAULT de jouer la rencontre citée en objet le 6 décembre 2014 à 18h30 sur le stade de la Montée Rouge 1 à Châtellerault et que le club adverse, le THOUARS FOOT 79, a donné également son accord pour avancer ce match.

Vu que les deux équipes ne sont plus en lice en Coupe de France et sont donc disponibles à cette date (date du 8^{ème} tour).

Nous vous informons dès lors que la Commission d'organisation accepte cette demande et rappelle que si la rencontre concernée ne pouvait in fine se jouer le samedi 6 décembre, celle-ci serait reprogrammée à sa date initiale.

CFA 2 – Match EPERNAY RC / HAGUENAU FCSR du samedi 22 novembre 2014

La Commission,

Pris connaissance des rapports officiels faisant état que la rencontre visée en rubrique n'a pas pu se jouer dans la mesure où le terrain était impraticable et que jouer ce match aurait mis en danger l'intégrité physique des joueurs,

Considérant au surplus qu'aucune amélioration ne semblait possible pour le lendemain, soit le dimanche 23 novembre,

Par ces motifs,

Décide de reprogrammer cette rencontre et, au regard des possibilités calendaires, comme suit :

2126.1 EPERNAY RC / HAGUENAU FCSR le samedi 6 décembre 2014 à 18h00

CFA 2 – Match MACCABI UJA PARIS / US CHOISY AU BAC du samedi 22 novembre 2014

La Commission,

Pris connaissance des rapports officiels faisant état que la rencontre visée en rubrique n'a pas pu se jouer faute d'éclairage suffisant,

Considérant en effet que dès l'arrivée des officiels au stade, vers 18h, ces derniers ont constaté qu'un dysfonctionnement de l'éclairage engendrait une zone d'ombre importante sur une partie du terrain, de sorte qu'ils ont immédiatement demandé au club recevant de faire le nécessaire pour y remédier,

Considérant qu'un technicien de la Ville de Paris et un électricien bénévole ont immédiatement essayé de réparer cette panne, en vain et qu'à 20h10 le chef de secteur de la Mairie de Paris s'est déplacé sur place pour constater les faits et a attesté du dysfonctionnement,

Considérant qu'en application de la réglementation, à 20h45, les officiels ont décidé de ne pas jouer le match à cause de ce problème d'éclairage,

Considérant que le club de CHOISY AU BAC a fait valoir à la Commission que :

- aucun personnel électricien de la Mairie de Paris ne s'est déplacé,
- l'installation électrique était déjà tombée en panne la veille et que le club recevant aurait dû avertir la FFF et son club de cette panne récurrente,
- en cas de match à jouer, le club demande le remboursement de ses frais de déplacement,

Considérant que l'arbitre 19.2 du règlement de l'épreuve rappelle que :

- pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur est engagée,
- la présence d'un technicien en installation d'éclairage pour nocturne, capable d'intervenir immédiatement, est obligatoire,

Considérant dès lors qu'au regard des rapports officiels et nonobstant les dires du club visiteur, il apparaît que dès la constatation de ce dysfonctionnement d'éclairage, du personnel compétent, présent au stade, a tenté tout de suite, conformément à la réglementation précitée, de réparer l'éclairage, sans succès malheureusement,

Considérant en dernier lieu que la Commission tient à rappeler au club de MACCABI UJA PARIS que celui-ci doit réparer dans les plus brefs délais son système d'éclairage et qu'en cas de nouvelle défaillance en la matière, la Commission se verra contraindre de lui infliger la perte du match par pénalité,

Par ces motifs,

- **Décide de reprogrammer cette rencontre et, au regard des possibilités calendaires, comme suit :**

2033.1 - MACCABI UJA PARIS / US CHOISY AU BAC le samedi 03 janvier 2015 à 20h00

Elle se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

- **Pour match reporté sur place, la Commission accorde une participation forfaitaire d'un montant de 380 € correspondant à l'indemnité kilométrique en vigueur à l'US CHOISY AU BAC.**

TERRAIN / DEMANDE DU CAEN SM 2

La Commission,

Pris connaissance de la demande du CAEN SM 2 pour jouer sa rencontre de CFA 2 du 23 novembre 2014 l'opposant au club de STE GENEVIEVE SP sur le Stade de Venoix 2 synthétique,

Considérant en effet que le stade de Venoix 1 Claude Mercier sur lequel joue normalement l'équipe réserve de CAEN SM 2 ses rencontres de CFA 2 est indisponible,

Pris connaissance de l'avis favorable émis par la CFTIS en date du 20 novembre 2014 suite au changement de moquette effectué au mois d'octobre 2014 pour l'utilisation de cette installation, classée en niveau Foot A11Sye provisoire, uniquement en diurne, dans le cadre des rencontres du Championnat de CFA2 jusqu'au 17 décembre 2014 (date de la prochaine commission de la CFTIS).

Considérant également que le club de CAEN SM 2 s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser cette installation sportive et que la ligue du club recevant a indiqué à la commission que ce stade était en capacité d'accueillir une telle rencontre,

Considérant au surplus, qu'il y a, à peine un mois, cette installation était classée en niveau 4,

Autorise le club de CAEN SM 2 à jouer sur le stade de Venoix 2 ses matchs de CFA2 jusqu'au 17 décembre 2014.

CFA2 - Matchs remis

La Commission décide, au regard des possibilités calendaires, de fixer les matchs en retard comme suit :

2284.1 – AIX FC / ALES OL	le samedi 6 décembre 2014 à 18h00
2373.1 – AGDE RCO / VILLENAVE J.	le samedi 6 décembre 2014 à 18h00
2125.1 – COLMAR SR 2 / NANCY ASNL 2	le samedi 6 décembre 2014 à 18h00

4 - AFFAIRES FINANCIERES

NATIONAL

DEMANDE D'INDEMNISATION SUPPLÉMENTAIRE de GS MARSEILLE CONSOLAT POUR SON DÉPLACEMENT A AMIENS LE 09.11.2014.

Suite à la demande formulée par votre club pour obtenir de la FFF une aide financière supplémentaire concernant votre déplacement à Amiens (match contre l'AMIENS SC) le dimanche 09.11.2014 en lieu et place du vendredi 07.11.2014, la Commission d'Organisation est au regret de ne pouvoir répondre favorablement à la requête de votre club.

En effet si la Commission a bien conscience des difficultés rencontrées par les clubs pour modifier leurs réservations, il est important de vous rappeler qu'en application de la réglementation en vigueur, jusqu'à 3 semaines avant la rencontre, la programmation d'un match peut être modifiée à l'appréciation de la Commission sans réserve, ce qui a été le cas en l'espèce puisque ce changement de jour est intervenu plus d'un mois avant la date du match.

De plus, il convient également de préciser que la FFF verse déjà une aide spécifique de 7€ du Km / aller pour aider les clubs dans leurs déplacements, de sorte que vous comprendrez aisément que la Commission ne peut ainsi aller au delà de cette aide et donner une suite favorable à votre demande.

DEMANDE D'INDEMNISATION SUPPLÉMENTAIRE D'AVRANCHES USMM POUR SON DÉPLACEMENT A DUNKERQUE LE 29.11.2014.

Suite à la demande formulée par votre club pour obtenir de la FFF une aide financière supplémentaire concernant votre déplacement à Dunkerque (match contre l'US DUNKERQUE) le samedi 29.11.2014 en lieu et place du vendredi 28.11.2014, la Commission d'Organisation est au regret de ne pouvoir répondre favorablement à la requête de votre club.

En effet si la Commission a bien conscience des difficultés rencontrées par les clubs pour modifier leurs réservations, il est important de vous rappeler qu'en application de la réglementation en vigueur, jusqu'à 3 semaines avant la rencontre, la programmation d'un match peut être modifiée à l'appréciation de la Commission sans réserve, ce qui a été le cas en l'espèce puisque votre club a été prévenu en amont du délai susvisé,

De plus, il convient également de préciser que la FFF verse déjà une aide spécifique de 7€ du Km / aller pour aider les clubs dans leurs déplacements, de sorte que vous comprendrez aisément que la Commission ne peut ainsi aller au delà de cette aide et donner une suite favorable à votre demande.

FEUILLES DE RECETTES HORS DELAI

CFA

Nous vous informons que la Commission d'Organisation a décidé d'infliger une amende de 35€ aux clubs recevant du CFA visé dans le tableau ci-dessous pour non renvoi de la feuille de recettes dans les délais impartis.

<u>Groupe</u>	<u>Equipe recevante</u>	<u>Equipe visiteuse</u>	<u>Journée</u>
<u>Groupe B</u>	<u>Metz F C</u>	<u>Moulins A S</u>	<u>J3</u>
<u>Groupe B</u>	<u>St Etienne A S</u>	<u>Sarre Union U S</u>	
<u>Groupe C</u>	<u>Beziers A S</u>	<u>Marignane U S</u>	<u>J4</u>
<u>Groupe A</u>	<u>Losc Lille Metropole</u>	<u>Dieppe Fc</u>	<u>J5</u>
<u>Groupe B</u>	<u>Troyes Ac</u>	<u>St Etienne A S</u>	<u>J6</u>
<u>Groupe C</u>	<u>Nice Ogc</u>	<u>Lyon Olympique</u>	
<u>Groupe A</u>	<u>Losc Lille Metropole</u>	<u>Beauvais A S</u>	<u>J7</u>
<u>Groupe B</u>	<u>Drancy J A</u>	<u>Troyes Ac</u>	
<u>Groupe B</u>	<u>St Etienne A S</u>	<u>Metz F C</u>	
<u>Groupe A</u>	<u>Dieppe Fc</u>	<u>Paris St Germain F C</u>	<u>J8</u>
<u>Groupe B</u>	<u>Troyes Ac</u>	<u>Montceau Fc Bourqogne</u>	
<u>Groupe D</u>	<u>Bordeaux Stade</u>	<u>Plabennec Stade</u>	
<u>Groupe A</u>	<u>Losc Lille Metropole</u>	<u>Romorantin S O</u>	<u>J9</u>
<u>Groupe B</u>	<u>Drancy J A</u>	<u>Raon L'Etape U S</u>	
<u>Groupe B</u>	<u>Yzeure A S</u>	<u>Jura Sud Foot</u>	
<u>Groupe A</u>	<u>Dieppe Fc</u>	<u>Entente S.S.G</u>	<u>J10</u>

CFA2

De plus, nous vous informons que la Commission d'Organisation a décidé d'infliger une amende de 35€ aux clubs recevant du CFA 2 visé dans le tableau ci-dessous pour non renvoi de la feuille de recettes dans les délais impartis.

Groupe	Date de match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Journée
Groupe D	23/08/2014	Paris Fc	Valenciennes F C	J1
Groupe D	30/08/2014	Marck As	Feignies	J2
Groupe D	06/09/2014	Paris Fc	Marck As	J3
Groupe A	20/09/2014	St Lo	Brest St	J4
Groupe D	21/09/2014	Marck As	Valenciennes F C	
Groupe D	04/10/2014	Paris Fc	Noisy Le Sec	J5
Groupe D	04/10/2014	Maccabi Paris Uja	Wasquehal	
Groupe G	04/10/2014	Chambery So	A.C. Arles	
Groupe D	01/11/2014	Paris Fc	Wasquehal	J7
Groupe F	08/11/2014	Dijon	Cournon Au.Fc	J8

SAISIE DES RESULTATS HORS DELAI

CFA2

Nous vous informons que la Commission d'Organisation a décidé d'infliger une amende de 35€ à votre club puisqu'il a été constaté, qu'une heure après le terme de la rencontre visée ci-dessous, vous n'aviez pas saisi, sur internet, le résultat de ladite rencontre.

SR COLMAR / EPERNAY RC du 1^{er} Novembre 2014
SO CHAMBERY / AC AJACCIO du 1^{er} Novembre 2014
CLERMONT FOOT / RACING BESANCON du 8 Novembre 2014
ARLES AC / ALES OL du 8 Novembre 2014

5 - MANIFESTATIONS

ENTREE GRATUITE : Match CFA 2 STADE LAVALLOIS FC / STADE BRIOCHIN du dimanche 23/11/2014

La Commission d'Organisation donne son accord pour l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

ANIMATION : Match CFA 2 VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT / STADE RENNAIS 2 du 13/12/2014

La Commission Fédérale des Championnats Nationaux Séniors Masculins donne son accord lors de votre rencontre jouée à domicile le 13 décembre 2014 contre le STADE RENNAIS pour :

- L'entrée des joueurs sur le terrain avec de jeunes licenciés U12 et U13

Sous réserve du strict respect des horaires et surtout de celui de la rencontre.

Cette autorisation est à présenter au délégué et à l'arbitre de chaque rencontre.

6 - REMISES TROPHEES

FC METZ 2 : Remise du plateau au vainqueur du groupe E – CFA2 saison 2013 / 2014

Le plateau souvenir sera remis à l'occasion de la rencontre METZ FC / MULHOUSE FC du dimanche 30 novembre 2014.

La cérémonie de remise de ce plateau sera effectuée avant la rencontre par M. LANCESTRE, membre de la CFCNSM.

SAS EPINAL : Remise du plateau au vainqueur du groupe B - CFA saison 2013/2014

Les modalités de remise de ce plateau lors de la rencontre EPINAL SAS / COLMAR SR du vendredi 28 novembre 2014 sont en cours d'établissement.

7 - INFORMATIONS DIRECTION JURIDIQUE

DECISIONS RENDUES

7.1- COMITE EXECUTIF (13.11.2014)

CFA 2 : Situation d'UZES PONT DU GARD ES → Jugement de redressement judiciaire du 26.09.2014 / TGI NIMES

- Dit qu'il sera procédé en fin de saison, et au minimum, à la rétrogradation sportive du club dans la division inférieure à celle pour laquelle il sera sportivement qualifié.

7.2 – COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX (05.11.2014)

NATIONAL.

Match GS MARSEILLE CONSOLAT / FC BOURG PERONNAS du vendredi 22 août 2014 : Demande d'évocation du F.C. BOURG PERONNAS sur la participation du joueur Jeremy BRU, de MARSEILLE CONSOLAT, suspendu.

- Donne match perdu par pénalité au GS MARSEILLE CONSOLAT les rencontres qui l'ont opposé :
 - le 22.08.2014 au FC BOURG PERONNAS
 - le 29.08.2014 au CA BASTIA
 - le 05.09.2014 au POIRE SUR VIE VF
 - le 12.09 au RCA STRASBOURG

Et attribue au FC BOURG PERONNAS le bénéfice des points correspondants au gain de la rencontre précitée.

CFA

Match US FLEURY MEROGIS / FC MONTCEAU BOURGOGNE du 07/09/2014 : Dossier transmis par la DCN sur la participation du joueur Milko SLIJEPCEVIC, de LEURY MEROGIS, suspendu.

- Donne match perdu par pénalité à l'US FLEURY MEROGIS

Match RODEZ AVEYRON F. / AS MONACO 2 du 01.11.2014

- Rejette les réserves comme non fondées

CFA 2

TOULOUSE FC 2 / BERGERAC PERIGORD FC du 20/09/2014 : Dossier transmis par la DCN sur la participation du joueur Mathias MELHOUT, de BERGERAC, suspendu.

- Donne match perdu par pénalité au BERGERAC PERIGORD FC. pour en reporter le bénéfice au TOULOUSE FC 2.

Match ST BRIEUC / SC HEROUVILLAIS du 23/08/2014 : Dossier transmis par la DCN sur la participation du joueur Abdelillah ALLA, d'HEROUVILLE, suspendu.

- Donne match perdu par pénalité au SC HEROUVILLAIS

Match ANGLET GENETS / VILLENAVE J. du 23/08/2014 : Dossier transmis par la DCN sur la participation du joueur Kamardine ISMAEL, de VILLENAVE, suspendu.

- Donne match perdu par pénalité à J. VILLENAVE pour en reporter le bénéfice aux GENETS D'ANGLET.

Match STADE BROCHIN / EA GUINGAMP 2 du 04.10.2014

- Rejette les réserves comme non fondées (appel interjeté)

7.3 – COMMISSION FEDERALE DU STATUT DES EDUCATEURS (05.11.2014)

CFA : Situation du PONTET US → Non désignation de l'éducateur en charge de l'équipe de CFA / Infraction au Statut des Educateurs.

- Retrait d'un point ferme au classement du club en CFA et 2000€ d'amende.

7.4 – COMMISSION FEDERALE DISCIPLINE (13.11.2014)

CFA 2

MATCH ES UZES PONT DU GARD / TOULON LE LAS du 04.10.2014

1 match de suspension ferme de terrain par révocation du sursis à l'ES UZES PONT DU GARD

CFA 2 – Match de suspension de terrain ES UZES PONT DU GARD

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale de Discipline du 13.11.2014 infligeant notamment un match de suspension ferme de terrain par révocation du sursis à l'ES UZES PONT DU GARD pour les débordements constatés lors de la rencontre de CFA 2 UZES PONT DU GARD ES / TOULON LE LAS du 04.10.2014,

Considérant qu'il apparaît que la prochaine rencontre à domicile de l'équipe première du club d'UZES PONT DU GARD est un match de CFA 2 l'opposant dans moins de 2 jours au FC AUBAGNE, de sorte qu'à moins de 48h de son déroulement, il est matériellement impossible d'en modifier les modalités d'organisation et notamment le lieu du match dans la mesure où le

club visiteur a préparé son déplacement et que le club recevant a déjà commercialisé la billetterie relative de ce match au stade Louis Pautex à UZES,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de retenir, pour appliquer cette sanction disciplinaire, le match suivant du club d'UZES PONT DU GARD à domicile en championnat de CFA 2, à savoir la rencontre du 13.12.2014 l'opposant au SP TOULON,

Par ces motifs,

Décide que l'ES UZES PONT DU GARD devra purger son match ferme de suspension de terrain lors de la rencontre de CFA 2 groupe G du 13.12.2014 l'opposant au club du SP TOULON.

Par ailleurs, la Commission rappelle au club d'UZES qu'en application de l'article 25.8 du Règlement des Championnats Nationaux celui-ci doit proposer un terrain de repli à la Commission d'Organisation dans les plus brefs délais mais au plus tard le vendredi 28 novembre et que le terrain proposé doit être à 50 kilomètres au moins de la ville d'UZES et d'un niveau de classement suffisant pour accueillir un match de CFA 2 (niveau 4 minimum en l'espèce).

7.5 - COMMISSION FEDERALE DES ARBITRES (du 06.11.2014)

MATCH NATIONAL FC CHAMBLY / RC STRASBOURG du 18/10/2014

- Réserves techniques non fondées, confirme le résultat acquis sur le terrain.

MATCH CFA 2 ANDREZIEUX BOUTHEON / RACING BESANCON du 20/09/2014

- Réserves techniques non fondées, confirme le résultat acquis sur le terrain

8 – PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES CLUBS NATIONAUX DES LIGUES

La Commission constate qu'à ce jour peu de PV sont parvenu à la FFF.

Il est indispensable pour la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Seniors Masculins de pouvoir disposer de ces documents et des observations formulées par les clubs nationaux ou leurs représentants afin de pouvoir du mieux possible prendre en compte leurs revendications ou remarques.

Un courrier de relance sera envoyé aux Ligues pour fourniture de ces PV avant le 12 décembre.

Le Président

Le Secrétaire

P. LERESTEUX

P. LANCESTRE



CHAMPIONNAT NATIONAL FOOTBALL ENTREPRISE

TIRAGE DES 16^{EMES} DE FINALE

20 novembre 2014 - SIEGE DE LA FFF

LES MATCHES SE JOUERONT LE SAMEDI 13 DECEMBRE 2014 SUR LES INSTALLATIONS DU CLUB PREMIER NOMME

A	VALLOUREC MANNESMANN	-	METRO PARIS NORD US
	POISSY ST GERMAIN HOPITAL	-	LILLE CGPAP
	ROUEN TRANSP EN COMMUN	-	RC PORT DU HAVRE
	ORANGE ISSY	-	LILLE ESTERRA
	AMIENS CENTRE HOSPITALIER	-	CAILLOT FC
	GASEG LE HAVRE ou CAEN HABITAT	-	AIR PARIS ASC
B	MARIGNANE AIRBUS HELICO	-	COMMERC BLD ROI JEROME
	MARSEILLE USPEG CAS	-	APSAP EMILE ROUX 94
	ALLAUCH MUNICIPAL HOSPI	-	HOPIT. RAYMOND POINCARRE
	TOULOUSE O.A C	-	MARSEILLE ASPTT
	C.A.C.L ST CYR L'ECOLE	-	GARNISON DE TOULOUSE
	COLOMBES FACTO LA G.	-	ELM LEBLANC DRANCY
C	CHAMPIGNY METRO RER L. A	-	MERIGNAC CONSEIL GENRL
	BORDEAUX SECU CAF	-	ANTONY METRO FOOT
	TALENCE CTRE HOSP SP	-	ST SEBASTIEN S/ LOIRE AS ENT
	NIKE FC ST PRIX	-	VANVES EXPOGRAPH

Les terrains des rencontres comportant un "ou" seront déterminés ultérieurement par la Commission d'Organisation.

PARIS, LE 20 NOVEMBRE 2014